

DEPARTEMENT DU NORD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES

S.I.G.A.L

« SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LA GESTION DE L'AERODROME DE LOISIRS »

Le 03 décembre deux mille vingt et un, à 18 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de Bondues, sous la présidence de M. Patrick DELEBARRE, Président du SIGAL

Date de Convocation : le 25 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 16

Etaients présents : MM. Patrick DELEBARRE, Sébastien BROGNIART
MM. Martin LEPOUTRE, M. Jean-Louis MUNCH, Pierre VERLEY, Louis LUTUN,
Mmes Marie-Paule LEPERS, Françoise GOUBE

Etaients absents ayant donné pouvoir :
M. Dominique LEGRAND ayant donné pouvoir à M. DELEBARRE,
M. Bernard GERARD, ayant donné pouvoir à Mme GOUBE,
M. Pierre-Jean ANDRAL, ayant donné pouvoir à M. VERLEY,
M. Miguel BEADES, ayant donné pouvoir à M. MUNCH,
M. Jérôme MATHIEU, ayant donné pouvoir à M. LEPOUTRE,

Etait absente excusée :
M. Jean-Philippe PROUVOST
Mmes Nathalie HERBAUX et Gwendoline SPOTBEEN

N° 21-05-07

Administration Générale

Autorisation de signer une
Convention avec la Mairie de Bondues
en vue de recevoir une subvention

Rapport de M. le Président,

Afin de reverser sous forme de subvention municipale la part communale des taxes foncières, une convention sera établie entre notre syndicat et la Mairie de Bondues, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Vice- Président à signer la convention à venir avec la commune de Bondues.

Délibération Adoptée à l'Unanimité

SIGAL

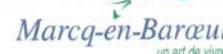
Bureau de Piste
216, Parc de l'Aérodrome
59910 BONDUES

Tél : 03 20 98 34 95

Courriel : sigal-bondues@sigal.eu

Le Comité Syndical
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré
En séance du Comité Syndical
Certifié conforme
Le Président

S.I.G.A.L
Syndicat Intercommunal pour la Gestion
de l'Aérodrome de Loisirs
Bureau de Piste
Avenue du Général de Gaulle
59910 BONDUES
Tél. 03 20 98 34 95
sigal-bondues@sigal.eu


MARQUETTE
LES LILLES



AMBRECHIES
LEZ LILLE

CONVENTION

Envoyé en préfecture le 07/12/2021

Reçu en préfecture le 07/12/2021

Affiché le



ID : 059-245901095-20211203-21_05_07-DE

Entre les soussignés :

La commune de BONDUES, représentée par son Maire, M. Patrick DELEBARRE, d'une part

Et

Le Syndicat intercommunal de gestion de l'Aérodrome (SIGAL), représenté par son premier Vice- Président, M. Dominique LEGRAND, d'autre part

Préambule

Il est rappelé que la commune de Bondues bénéficie de la présence sur son territoire d'un aérodrome de loisirs dont la gestion est assurée par un EPCI, le SIGAL.

Sa position en entrée de ville mais aussi sa configuration offre, depuis la création du SIGAL, de nombreux atouts pour la ville dans sa politique d'aménagement du territoire, de développement des activités de plein air, de sensibilisation des administrés à l'environnement et à la protection de la nature. Depuis la réalisation de la zone économique située à l'entrée Nord et opérationnelle depuis 2019, s'y ajoute un atout d'attractivité et de dynamisation.

Article 1

La commune s'engage à verser au syndicat intercommunal de gestion de l'aérodrome (SIGAL) la somme de 58 036 €.

Article 2

En contrepartie, le syndicat intercommunal de gestion de l'aérodrome s'engage à mener, sur son domaine, des actions contribuant aux objectifs poursuivis par la ville et rappelés en préambule.

Il mènera notamment des actions d'aménagement et de valorisation de ses espaces naturels et de loisirs et en particulier les espaces publics associés à cette nouvelle zone économique de façon à assurer un traitement paysager et un accueil du public de bonne qualité.

Il fournira à la commune, au plus tard au mois de mars, une liste des actions qu'il compte entreprendre dans ce cadre.

Fait à BONDUES, le

Pour la commune de BONDUES

Le Maire

Patrick DELEBARRE

Pour le SIGAL

Le Vice - Président,

Dominique LEGRAND